

Commission Européenne des Droits Humains et des Peuples Ancestraux (1)

Devant la vague de violence et la menace de restrictions aux droits civils comme politique de sécurité intérieure de l'État appliquée par le gouvernement chilien, –considérant la demande d'application de l'État de siège et des lois antiterroriste en Araucanie (2) émise par des parlementaires, les déclarations à caractère racistes, insultantes et menaçantes de personnalités gouvernementales dans les moyens de communication contre les Observateurs des Droits Humains ; considérant le développement d'événements de grande violence dans le sud du Chili où deux personnes âgées ont perdu la vie dans un attentat incendiaire,

Nous ne pouvons que constater que ces faits sont préjudiciables aux communautés mapuche qui cherchent un chemin légitime d'entente et de dialogue politique avec l'État du Chili pour revendiquer leur territoire ancestral et leurs droits collectifs et culturels. Les derniers événements montrent une stratégie politique et communicationnelle de l'État destinée à augmenter la répression et à criminaliser les revendications du peuple mapuche, à promouvoir leur stigmatisation à travers une campagne systématique dans les moyens de communications proches du gouvernement, et à provoquer une réponse de l'opinion publique à travers une information non objective. Devant cette situation préoccupante et considérant que le Chili a signé des accords d'Association avec l'Union Européenne, les organisations signataires CEDHPA de Suède et IL CERCHIO d'Italie déclarent :

1. Nous rejetons toute action violente, surtout celles qui aboutissent à la perte de vies humaines.
2. Nous rejetons toute pratique et tout discours qui promeut des attitudes xénophobes, ainsi que toute forme de propagande qui incite à la discrimination raciale ou ethnique, qui pousse à la violence à travers la manipulation médiatique et la polarisation politique du conflit entre l'État chilien et le Peuple Mapuche. Nous dénonçons publiquement la partialité de l'information qui est un élément central dans la stratégie qui cherche à augmenter la répression et la criminalisation du mouvement mapuche.
3. Nous rejetons toute action qui vise à criminaliser les personnes qui soutiennent et se solidarisent avec le Peuple Mapuche, en particulier les observateurs des droits humains victimes de persécution, menaces et attentats incendiaires.
4. Nous condamnons la militarisation de l'Araucanie, une forme de répression qui porte atteinte aux droits à l'autonomie, à la liberté, à la sécurité et à la libre circulation du peuple mapuche, en particulier les enfants et les adolescents.
5. Nous appelons l'État chilien à rester impartial et à s'adresser de manière responsable et objective à la situation. Nous condamnons l'impunité comme une forme de violence structurelle. Nous réitérons la demande de dérogation de la Loi Antiterroriste et la fin de l'utilisation de la justice militaire qui n'a fait qu'établir un double jugement et l'impunité de cas de victimes mapuche alors que l'identité des auteurs est connue.
6. Nous demandons à l'État chilien de mettre fin à toute action qui légitimise la possibilité de régler le conflit par les armes et encourage les agriculteurs à s'armer ce qui aboutira à la création de groupes paramilitaires. Nous demandons au gouvernement de signer la Convention contre le recrutement de mercenaires.
7. Nous demandons aux organisations de droits humains de se manifester face à la grave situation qui s'est développée dans le sud du Chili.

Lettre de la Conférence épiscopale du Chili

1. La situation vécue en Araucanie nous préoccupe profondément. Nous sommes émus par la longue tragédie de la situation des peuples originaires dont les justes demandes « *exigent réparation pour les siècles de marginalité et d'injustice* » (dans une Lettre pastorale de la Conférence épiscopale).
2. Il est nécessaire que les personnes qui détiennent des charges publiques soient conséquentes dans leurs mots et dans leurs actes par rapport à la violence d'aujourd'hui et d'hier ainsi que par rapport à l'injustice qui est à l'origine de ce conflit historique.
3. L'Araucanie ne mérite pas de nouvelles morts. Stigmatiser des groupes humains et militariser une région ne sert à rien. Il faut éradiquer la violence en respectant la vie humaine, la dignité des personnes, de leurs communautés et de leur culture. Le Pape rappelle les paroles de Jésus : « *Heureux ceux qui travaillent pour la paix...* ». Nous sommes confiants que les autorités et les représentants des communautés sauront agir avec sagesse en privilégiant le dialogue comme voie de résolution du conflit.

Ricardo Ezzati Andrello, Archevêque de Santiago et plusieurs évêques...

Amnesty International

Interviewée par Radio Universidad de Chile sur la manière dont l'État chilien aborde le conflit, la directrice de Amnesty International Chili, Ana Picquer, a déclaré que « *la Loi antiterroriste est une norme qui porte atteinte aux standards minima des droits humains tels que le procès juste et les droits de la défense. Le zèle réalisé dans l'enquête sur cet assassinat devrait aussi être utilisé dans les cas de violence policière sur les personnes qui vivent dans les communautés mapuche* » (3). En réponse à la question de comment arriver à une solution du conflit, Ana Picquer estime « *qu'il faudrait déjà respecter la législation nationale qui oblige à appliquer la Convention 169 de l'Organisation internationale du travail des Nations Unies (OIT) qui exige que les peuples originaires soient consultés sur tous les domaines qui les concernent* », ce qui n'est pas le cas au Chili...

Jac FORTON

1) CEDHPA - HARALD EDELSTAM : ONG BASÉE À GÖTEBORG EN SUÈDE. EDELSTAM EST LE NOM DE L'AMBASSADEUR DE SUÈDE LORS DU COUP D'ÉTAT DE PINOCHET, QUI A SAUVÉ DES DIZAINES DE PERSONNES. SITE : [HTTP://SECRETARIADOEUROPEO.EU/](http://secretariadoeuropeo.eu/)

(2) ARAUCANIE : LA RÉGION SITUÉE AU SUD DU FLEUVE BIOBIO, HISTORIQUEMENT TERRITOIRE MAPUCHE JUSQU'EN 1883 LORSQUE L'ARMÉE CHILIENNE LA CONQUIERT MILITAIREMENT POUR L'INTÉGRER À LA RÉPUBLIQUE DU CHILI.

(3) LIRE L'INTERVIEW SUR [HTTP://RADIO.UCHILE.CL/NOTICIAS/187001/](http://radio.uchile.cl/noticias/187001/)